

## DVE 2022 - 5 et 6 février

### AVIS DE COURSE

### Grade 5c

#### 1. Règles

- 1.1 La régata sera régie par :
  - Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2021 2024.
  - L'annexe utilisation des bateaux.
  - Les règlements des Championnats Fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables,
  - Le règlement de ce championnat.
- 1.2 Les règles de classe J80 ne s'appliqueront pas.
- 1.3 Sécurité et équipement : durant l'ensemble du championnat, tous les pratiquants devront porter une brassière de sauvetage homologuée et fournie par l'organisation.
- 1.4 La décision de lancer une manche ou non est à la discrétion du président de comité de course, qui prendra en compte la météo, l'état de la mer et le niveau du public présent.

#### 2. Publicité

- 2.1 **PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]**  
Les bateaux étant fournis, ils devront arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice (AO). Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

#### 3. Admissibilité et Inscriptions

##### 3.1 Admissibilité :

- a. La régata est ouverte à tous les étudiants dans la limite de 24 équipages. Les inscriptions seront validées dans l'ordre d'arrivée des dossiers complets et accompagnés du règlement de 300 euros sur le site APCC. Les bateaux sont fournis par l'organisation.
- b. Accès au site de la compétition et participation :  
**Un « pass sanitaire » valide devra être présenté à l'arrivée sur le site de la compétition par les catégories de personnes ci-dessous.**
  1. Les concurrents
  2. Les accompagnateurs (au sens de la définition de l'Accompagnateur dans les RCV 2021-2024)
  3. Toute personne qui souhaite entrer sur le site durant la compétition ou dont la présence est nécessaire sur le site durant la compétition (organisateurs, arbitres, représentants des classes).
- c. Ce **Pass sanitaire** se présente sous les formes suivantes :
  1. L'attestation d'un schéma vaccinal complet (plus 7 jours après la dernière injection) – Certificat COVID EUROPE ou équivalent.

Ou

  2. Le résultat d'un test antigénique de moins ou d'un auto-test supervisé par un professionnel de santé de 72 heures, négatif,

Ou



3. Le résultat d'un test RT-PCR de moins de 72 heures, négatif,  
Ou
4. Le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

### 3.2 Constitution des équipages :

- a. un équipage peut être composé d'étudiants issus d'un même établissement ou de la même académie. Les équipages devront être constitués de 4 à 6 étudiants avec un poids total maximum de 350kgs. Les licences F.F.Voile et FF Sport U 2021 sont obligatoires et devront figurer dans le dossier envoyé.
- b. **Licence FFV** compétition (ou adhésion accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition) et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs.
- c. **Licence FF Sport U et carte d'étudiant.**
  - Pour prendre la licence FFV, vous pouvez contacter l'APCC Voile Sportive.
  - Pour ceux qui ne possèdent pas la licence FF Sport U, contacter l'A.S. de votre établissement.
  - En cas de difficultés, contacter la ligue Pays de la Loire du Sport U.

### 3.3 Formalités d'inscription :

L'inscription de 300€ se fera sur le site <http://www.apccvoilesportive.com>. Elle comprend, la location bateau, la participation à la régates et « l'apéritif-débriefing » de la journée de samedi.

## 4. Programme et format du championnat

- 4.1 Le défi voile des étudiants 2022 est une régates de flotte collective ouverte à 24 équipages et courue sur 12 bateaux. Il sera donc mis en place un système de poules.

#### Samedi 5 février :

- 8h30-9h30 : accueil et pesée des équipages.
- 9h45 : briefing skippers et tirage au sort bateaux.
- 11h : 1<sup>er</sup> signal d'avertissement pour les flottes A et B.
- 18h30 : débriefing - apéritif

#### Dimanche 6 février :

- 8h30 : briefing skippers
- 9h30 : 1<sup>er</sup> signal d'avertissement pour les flottes Or et Argent.
- 17h00 : remise des prix.

## 5. Instructions de course

Les instructions de course seront envoyées par mail 1 semaine avant l'épreuve et affichées lors de la confirmation des inscriptions sur le tableau officiel.

## 6. Parcours

Les parcours seront définis lors des briefings du jour. Les parcours seront courus en baie de Pornichet et de type construit.



## 7. Classement

- 7.1 Le nombre de courses par jour est à la discrétion du comité de course.
- 7.2 Le système de points à minima selon l'annexe A des RCV sera appliqué pour le classement des courses.
- 7.3 L'épreuve sera validée s'il y a eu un minimum de 1 course courue et validée dans chacun des groupes.

## 8. Système de Pénalités

L'annexe UF arbitrage direct s'appliquera.

## 9. Limitations à la sortie d'eau

Les quillards ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

## 10. Communication radio

Un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

## 11. Prix

Des récompenses seront attribuées aux 3 premiers équipages. D'autre part, l'APCC offrira l'utilisation d'un J80 pour la Course Croisière EDHEC, pour le premier équipage constitué à 100% de licenciés APCC et à condition que l'équipage (100% licencié APCC) participe au championnat de France universitaire habitable.

## 12. Décharge de responsabilité

Les concurrents participent à la régata entièrement sous leur propre responsabilité (voir la règle 4, Décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

## 13. Assurance

L'assurance est incluse dans les licences FFV et FF Sport U.

Toutefois nous rappelons qu'en cas de sinistre, pour des dommages causés à un bateau tiers, l'assurance de la FFVoile applique une franchise de 900 €.

Nous conseillons vivement aux skippers de souscrire au rachat de cette franchise par l'intermédiaire de la F.F.Voile (46 €).

Pour les dégâts occasionnés à votre propre bateau une franchise de 1500 € (assurance du bateau) est applicable qui correspond au montant de la caution. Les dégâts occasionnés aux voiles sur votre propre bateau ne sont pas couverts par l'assurance.

## 14. Informations complémentaires

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

José VAZQUEZ – 06 95 07 25 81 - [contact@apcc-voilesportive.com](mailto:contact@apcc-voilesportive.com)



Adrien Marsaleix - 02.40.94.49.50 - [paysdelaloire@sport-u.com](mailto:paysdelaloire@sport-u.com)  
Ligue des pays de la Loire Sport U

## 15. RISQUE COVID 19

En s'inscrivant à cette épreuve, tout équipier a connaissance et a pris en compte le risque COVID-19. Chaque équipier est parfaitement conscient :

- Des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment, ainsi que des dispositions complémentaires éditées par le ministère des sports,
- Du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- Que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19,
- Que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19
- Que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants.

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, la FF Voile , l'organisateur , et la FFSU se réservent le droit de faire signer lors de la confirmation des inscriptions une attestation de participation volontaire à l'épreuve à tous les équipiers.

L'APCC et la FFSU pourront, en fonction des conditions sanitaires du moment, reporter ou annuler l'épreuve.

## ANNEXE ZONE DE COURSE PARCOURS CONSTRUIS





Défi Voile Etudiant 2022 – 5 et 6 février 2022

## FEUILLE D'ENGAGEMENT

**NOM de l'établissement :** .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

**Nom et Prénom du Skipper :** .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Tél. .... Mail : .....

### COMPOSITION DE L'EQUIPAGE

	NOM	Prénom	N° licence FFV	N° licence FFSU
Skipper				
Equipier				

Fait à :

le :

Signature du skipper :